

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane,

Mardi 22 juin 2021

Affichage :

Du jeudi 1^{er} juillet au
mercredi 1^{er}
septembre 2021

LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à M.LE GUENNEC Jean-Michel

Absent : M.SIMON Didier

Mme Aude MAHEO est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 22 juin 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

85-2021 - Urbanisme. ZAC de la Vigne - Approbation du dossier de réalisation modificatif n°3

Vu l'arrêté n°2021-987 en date du 24 juin 2021, pris par Rennes Métropole, approuvant le programme d'équipements publics modifié de la Zac de la Vigne,

Conformément au vœu 53-2021 émis en Conseil Municipal dans sa séance du 19 avril 2021, souhaitant l'annulation du projet de voie de contournement de la ZAC de la Vigne, il est proposé de modifier le programme des équipements publics du dossier de réalisation de celle-ci.

Considérant l'avis de la commission urbanisme du 10 juin 2021,

Considérant l'arrêté A2021-987 du 24 juin 2021 pris par Rennes métropole, validant l'abandon de la voie de contournement,

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

ID : 035-213503345-20210628-D852021-DE

S'agissant des modalités de financement de l'opération, la participation du réalisateur de cet équipement supprimé, soit 280 500 € HT, est reportée en intégralité à la réalisation du pôle socio-culturel de la Morinais dont le montant de réalisation est, lui, réévalué à 3 350 000 € HT.

Le montant total de la participation du Budget Annexe de la ZAC à la réalisation des équipements reste inchangé à 4 180 674 € HT.

Il est ici précisé que le programme des équipements publics, projet de programme des constructions à édifier dans la zone et les modalités financières de l'opération sont conservés en leur état de la modification n°2 de ce même dossier pour leur partie réalisée.

Après en avoir délibéré par 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) et 21 voix POUR, le Conseil Municipal approuve le dossier de réalisation modificatif n°3.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

